

MAIF SOUTIEN LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

MAIF et ses filiales MAIF Solutions financières, Altima Assurances, SMACL Assurances et MAIF VIE mettent en place, avec le ministère de l'Intérieur et des outre-mer, des conventions nationales cadres de soutien afin d'encourager la mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires salariés, et harmoniser ainsi les conditions de cet engagement citoyen. Cette initiative entre en résonance avec les objectifs d'entreprise à mission de MAIF, dont chacune des actions sont orientées en faveur du mieux commun.

Ces dernières années, le dérèglement climatique a engendré une hausse sans précédent de catastrophes naturelles. Alors qu'ils représentent jusqu'à 80% des effectifs de certains services départementaux d'incendie et de secours, les 197 800 sapeurs-pompiers volontaires recensés en France sont de plus en plus régulièrement mobilisés. Pour répondre à ce défi collectif, MAIF apporte son soutien aux sapeurs-pompiers volontaires dans l'intérêt du mieux commun à travers des conventions nationales conclues avec la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur et des outre-mer.

Ces dernières visent à la fois à faciliter la mobilisation des volontaires sur des événements exceptionnels, à l'image des incendies majeurs de l'été 2022, mais aussi à encourager leur engagement au quotidien. **Concrètement, MAIF va désormais octroyer chaque année 20 jours sur leur temps de travail à ses salariés sapeurs-pompiers volontaires afin d'honorer leur engagement (soit 10% de leur temps de travail annuel).** Ces jours pourront être utilisés sous la forme de journée, demi-journée ou en heures. Pendant ces absences sur le temps de travail, la rémunération des salariés sera maintenue.

Grâce à cet aménagement du temps de travail, MAIF souhaite susciter de nouvelles vocations en permettant aux collaborateurs de se former sur leur temps de travail, pour devenir sapeurs-pompiers volontaires.

Reconnaissant la contribution de ses salariés en faveur du mieux commun, MAIF s'engage à ce que le temps passé hors du lieu de travail soit assimilé à une durée de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés, des droits aux prestations sociales et pour les droits liés à l'ancienneté.



Evelyne Llauro-Barrès

Directrice Générale Adjointe Richesses Humaines du Groupe MAIF

« L'engagement de nos collaborateurs sapeurs-pompiers volontaires est une chance pour notre société ; c'est aussi une richesse pour notre entreprise de bénéficier de volontaires engagés au service du mieux commun. Avec cette convention nationale, nous faisons donc le choix de soutenir et de récompenser cet engagement citoyen. »



A propos de MAIF



6^{ème} assureur automobile et 1^{er} assureur du secteur associatif, MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 4 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...), pour un chiffre d'affaires de plus de 3,9 milliards d'euros en 2021. Régulièrement plébiscitée en matière de relation clients, MAIF est devenue en 2020 société à mission, avec pour raison d'être de porter une attention sincère à l'autre et au monde et de la placer au cœur de chacun de ses engagements et de ses actions.

Plus d'informations sur : entreprise.maif.fr

Contact Presse MAIF

Yuki Martin

yuki.martin@maif.fr

06 62 27 66 23

Contact Presse Havas Paris

Charlotte Lazimi

maif@havas.com

07 77 16 46 85